

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le treize octobre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 octobre 2020

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUILMARD Elisabeth, Mme GUERAULT Jessica, M. GERAULT Didier, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, Mme DUTERTRE Clarisse, M. CAPS David

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 08 septembre 2020

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour du conseil municipal, celui-ci est accepté à l'unanimité :

- Embauche d'un agent en CDD désinfection des locaux

1. Demande d'honorariat M. JEUSSE Loïc

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il souhaiterait faire une demande à Monsieur le Préfet afin que Monsieur Loïc JEUSSE, l'ancien Maire de Charchigné, soit nommé maire honoraire. Cette distinction permettrait de valoriser le travail de M. JEUSSE pendant ses trente et une années de vie municipale dont dix neuf en tant que Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De formuler une demande d'honorariat pour M. JEUSSE à l'attention de M. le Préfet

2. Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le maire indique qu'il a reçu une lettre de M. Graham BINYON informant de sa démission au 28 septembre 2020. Monsieur BINYON évoque des raisons personnelles de santé justifiant son choix de quitter le conseil municipal.

3. Réflexions sur les projets futurs

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'indiquer les projets qu'ils aimeraient étudier en ce début de mandat et, éventuellement, inscrire au budget 2021 :

- Etude d'un projet d'aménagement du centre Bourg. Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement) va être consulté à ce sujet.
- Achats de divers immeubles dans le cadre du projet de réfection du centre bourg
- Construction de deux logements locatifs au sein du lotissement les chênes verts
- Réfection voirie (méthanisation, étude de sol route du Ham)
- Parc locatif : réfection clôtures et ravalements de certains logements
- Achat de signalisation routière sécurisation du carrefour du restaurant
- Achat de matériel informatique pour l'école ?

4. Offre d'achat parcelle B 244

Monsieur le Maire propose que la commune effectue une offre aux propriétaires de la parcelle B 244 située rue de la bruyère. Monsieur le Maire indique que la parcelle a une superficie de 375 m² et son acquisition pourrait s'inscrire dans un projet de réaménagement du centre Bourg.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

-  De faire une offre d'achat aux propriétaires d'un montant de 30 €/m²
-  De charger Monsieur le Maire d'en informer les propriétaires

5. Remboursement de locataires communaux entretien de chaudières année 2019 : reprise de la délibération

Monsieur le Maire informe que le Trésor Public a émis des remarques concernant la délibération du conseil municipal du 08 septembre 2020 concernant le remboursement des entretiens de chaudières de l'année 2019, il convient donc de reprendre une délibération annulant et remplaçant la délibération précitée.

Monsieur le Maire explique que pour huit logements communaux rénovés en 2013 (1,3,4,9,11 rue des cytises et 1,5 et 7 rue du parc) l'entretien de la chaudière à granulés de bois est englobé dans le loyer à raison de 18€ par mois. Ce mode de fonctionnement a été mis en place pour des raisons organisationnelles et pour s'assurer d'un bon suivi des équipements de chauffage.

Néanmoins en 2019, l'entreprise DOUILLET, chargée de cette maintenance, n'a pas pu réaliser les entretiens. Monsieur le Maire propose donc que les neuf locataires ayant habités au sein de ces logements (cf liste annexée à la précédente délibération) soient remboursés de la somme acquittée pour ce service n'ayant pas été effectué soit de 216 € (18€ X 12 mois) de base pour une période complète.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ De procéder au remboursement des 9 locataires concernés concernant l'entretien des chaudières de l'année 2019
- ✚ De préciser qu'un prorata sera appliqué si les locataires sont arrivés ou partis en cours de période.
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

6. Aliénation portion du chemin rural n° 26 lieu dit Le Tertre M et Mme MARROWS

Vu le code rural et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des CR et notamment son article 3 ;

Vu le code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141- à R. 141-10 ;

Considérant que le chemin rural n°26, n'est plus utilisé par le public (la voie de liaison est devenue inutile),

Considérant la demande faite par M. et Mme MARROWS Georges et Anne-Marie,

Compte-tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code Rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ Constate la désaffectation de la portion du chemin rural n°26,
- ✚ Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du code rural ; et pour se faire, invite M. le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Ensuite M. le Maire demande aux conseillers de fixer le prix de vente et de nommer les personnes concernées pour ce projet d'aliénation

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- ✚ De fixer le prix de vente du mètre carré à 1 €
- ✚ De vendre le chemin rural à M. et Mme MARROWS Georges et Anne-Marie, domiciliés au Tertre ;
- ✚ Que tous les frais relatifs à cette aliénation soient pris en charge par les acquéreurs (M. et Mme MARROWS) : frais de géomètre (bornage déjà effectué), honoraires du Commissaire Enquêteur, frais de publication d'annonces légales et notariés, etc....,
- ✚ De nommer M. PERRIER Roger, *Commissaire Enquêteur* ; Mme LEONI-VAZEILLE, *Notaire au Horps* pour réaliser cette opération.
- ✚ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents aux décisions prises ci-dessus.

7. Création de voie et lieux dit

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, un travail d'adressage est en cours sur la commune.

Ce travail arrive à son terme et il apparaît qu'une voie et un nouveau lieudit doivent être créés par délibération afin d'achever la mise à jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De créer la voie communale route du Brossay, voie communale reliant la RD33 au lieu dit Le Brossay
- ✚ De créer le lieu dit « La Petite Tuchonnière » correspondant aux parcelles ZK 77, 78, 79, 80, 81

8. Mayenne Communauté : inscriptions aux commissions intercommunales

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est à présent nécessaire de définir les commissions intercommunales dans lesquels chacun souhaite s'investir.

Le conseil municipal se répartit de la façon au sein des quatre commissions intercommunales :

Commission fonctionnement : M. RIOULT LERICHE Stéphane et Mme BOUSSELET Isabelle

Commission territoire et transition écologique : M. SOULARD Alain, M. GERAULT Didier, M. SALLARD Mickael

Commission Economie et Emploi : M. SOULARD Alain, M. PLET Olivier, Mme GUILMARD Elisabeth, M. CAPS David

Commission Actions sociales et culturelles : Mme GUERALT Jessica, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme GUILMARD Elisabeth

9. Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire indique que les administrés désignés pour constituer la commission communale des impôts directs (CCID) sont les suivantes :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
SOCHON Samuel	GUERALT Jessica
BOUSSELET Nadine	HADRZYNSKI Annie
BOISNARD Christian	SALLARD Mickaël
OGER Martial	BOUSSELET Isabelle
RAIMBAULT Vital	GERALT Didier
GARRY Evelyne	CANU Dany

10. Salle de loisirs : remboursement d'acompte

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de procéder au remboursement des acomptes de 40 € versés par Mme BIGNON Patricia et M. RIPAULT Anthony dans le cadre de leur réservation de la salle des fêtes en octobre et novembre 2020. Les réservations susvisées ayant été annulées dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid 19.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De procéder au remboursement des acomptes de 40 € sur les comptes bancaires respectifs de Mme. BIGNON Patricia et M. RIPAULT Anthony
- De charger Monsieur le Maire de procéder aux démarches correspondantes et de signer les documents nécessaires

11. Ressources Humaines

11-1 Ressources humaines embauche d'un agent en cdd centre de loisirs

Monsieur le Maire indique que l'embauche d'une personne est nécessaire au centre de loisirs pendant la période des vacances scolaires d'octobre 2020

Suite à cette présentation,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

-  De créer un emploi d'accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, adjoint d'animation territorial, **du 19 octobre 2020 au 30 octobre 2020** à raison de 35 h hebdomadaires sachant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget, chapitre 012.
-  D'autoriser le paiement des heures supplémentaires éventuelles.
-  D'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

11-2 Embauche d'un agent en CDD désinfection des locaux

Monsieur le Maire indique que l'embauche d'une personne est nécessaire à l'entretien des locaux à l'école et à la garderie (ménage et désinfection dans le cadre du protocole sanitaire)

Suite à cette présentation,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

-  De créer un emploi d'accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, adjoint technique territorial, **du 02 novembre 2020 au 18 décembre 2020** à raison de 8 h hebdomadaires sachant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget, chapitre 012.
-  D'autoriser le paiement des heures complémentaires éventuelles.
-  D'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

11-3 Prolongation disponibilité

Monsieur le Maire indique que Mme ROBO Rosia, agent technique en disponibilité depuis le 15 décembre 2018, a demandé le renouvellement de sa disponibilité. Celle-ci lui est accordée de droit : Mme ROBO sera donc placée en disponibilité pour une année supplémentaire c'est-à-dire jusqu'au 14 décembre 2021. Monsieur le Maire précise que les agents placés en disponibilité ne perçoivent pas de rémunération de la part de la collectivité.

12. Compte rendu des commissions communales

Logements communaux

Mme GUILMARD indique que la commission logements s'est réunie début octobre afin de d'effectuer un état des lieux du parc locatif et de définir les travaux à réaliser en priorité. Les clôtures seront refaites au 9, 11 et 13 rue des cytises et au 15 rue du vallon doré. Au 1, 2 et 3 rue des cytises un démoussage des toits sera réalisé. Enfin, il sera nécessaire de procéder à un entretien des pignons des logements au 3 rue des cytises et des forges.

Mme GUILMARD informe que les locataires du 4 rue des cytises ont fait la demande de remplacer la baignoire existante dans leur logement par une douche. Le conseil municipal décide de donner son accord pour ces travaux.

Mme GUILMARD informe que l'entreprise chargée des entretiens de chaudières au sein de 8 logements équipés d'une chaudière à granulés de bois est l'entreprise BOUDONNET. L'entreprise a commencé l'entretien pour l'année 2020. Mme DUTERTRE évoque la possibilité d'installer des détecteurs de monoxyde de carbone.

Affaires scolaires et périscolaires

Mme GUERAULT livre les résultats d'une enquête réalisée auprès des familles de la commune concernant le centre de loisirs. Il en ressort que le besoin de centre loisirs le mercredi est limité (de 2 à 4 enfants). Le centre de loisirs demeure néanmoins un réel besoin pour les familles pour les périodes de vacances.

Malgré le faible besoin les mercredis, le conseil municipal décide de conserver l'ouverture et il est décidé d'organiser des activités ponctuelles (sorties piscine, cinéma etc) afin de redynamiser le centre. Il est évoqué la possibilité de mettre en place un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfant, cette question sera évoquée au conseil municipal de décembre prochain.

13. Questions diverses

1) Reprise de la Boulangerie

Monsieur le Maire fait un point sur l'arrivée des futurs boulangers à Charchigné. Il indique que M et Mme GAUTIER arrêteront leur activité au 30 octobre 2020. M. le Maire informe qu'il va demander aux futurs boulangers, M et Mme TABARD des précisions et pièces justificatives concernant l'avancée de leur projet de reprise.

2) Repas des retraités et vœux du Maire annulés

Dans le contexte sanitaire actuel, la Mairie est contrainte d'annuler le repas des retraités ainsi que les vœux du Maire 2021.

Monsieur le Maire clos la séance à 23 h 05

Prochaines réunions du conseil municipal : - le 03 novembre 2020 à 20h30
- le 15 décembre 2020 à 20h30

Le Maire,

Stéphane RIOULT-LERICHE

GUILMARD Elisabeth	GUERAULT Jessica	GERAULT Didier
PLET Olivier	SOULARD Alain	BOUSSELET Isabelle
SALLARD Mickaël	DUTERTRE Clarisse	CAPS David